REPUBLIQUE DU CONGO
-=-=-=-=-=-
MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES
-=-=-=-=-=-
DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE
-=-=-=-=-=-
DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES ADMINISTRATIVES
-=-=-=-=-=-

DECRET N° 94-94 du 22 Mars 1994
/MFPRA/DGFP/DGCA/SAV.

Portant Promotion au titre de l'année 1990 des Fonctionnaires des Cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Travail et Administration Générale) en tête : KIAKOUAMA Guillaumette.

-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

V/ISAS :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT ,

D.G.B.

Vu la Constitution du I5 Mars I992 ;

Vu la loi n° 021/89 du I4 Novembre I989, portant Réfonte du statut général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 62/130/MF du 9 Mai I962, fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/426 du 29 Décembre I962 fixant le statut commun des cadres de la Catégorie A des SAF ;

Vu le décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin I965 règlementant l'avancement des fonctionnaires ;

D.G.C.F.

Vu le décret n° 74/470 du 31 Décembre I974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet I962, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 85/260 du 5 Mars I985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;

Vu le décret n° 90/726 du I4 Novembre I990 portant déblocage des effets financiers des avancements et des révisions des situations administratives ;

Vu le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant organisation des intérims des Ministres ;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 27 Juin I958, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 94-93 /MFPRA/DGFP/DGCA/SAV. du 22 Mars I994, portant Inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1990 des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Travail et Administration Générale) en tête : KIAKOUAMA Guillaumette.

D E C R E T E :

../..

ARTICLE 1er.- Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1990 les Fonctionnaires des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Travail et Administration Générale) dont les noms suivent ACC = Néant.

A - TRAVAIL :

1) ADMINISTRATEURS

Au 4° échelon indice 1110 :

- KIAKOUAMA	Guillaumette	p/c du 03/03/1990	OAB/PM

Au 5° échelon, indice 1190 :

- MBOUNGOU	Bruno	p/c du 01/09/1990	ONEMO

B - ADMINISTRATION GENERALE :

1- ADMINISTRATEURS

Au 2° échelon, indice 890

- ODZOURGA	Jean Seraphin	p/c du 14/12/1990	C.S.C.

Au 3° échelon, indice 1010

- NGUEDZOUA	Bernard Bruno	p/c du 22/12/1990	MINI. PLAN

Au 4° échelon, indice 1110

- ANGOUMA	Daniel	p/c du 05/11/1990	MCPM
- DIBOUILOU	Paul ADAM	p/c du 05/08/1990	M.F.

Au 5° échelon, indice 1190

- MBAN - ETHAI	Gabriel	p/c du 25/11/1990	M.T.S.L.
- KOBESSA	Etienne	p/c du 01/06/1990	PREFECTURE POOL

Au 6° échelon, indice 1300

- MOUKOUYOU-KAYA	Albert	p/c du 07/01/1990	D.G.S.P.

Au 9° échelon, indice 1620

- VOUNDA	François	p/c du 02/03/1990	MINI. PLAN

2/ ADMINISTRATEURS EN CHEF

Au 3° échelon, indice 1820

- MABOUEKI née MABOMANA Martha Madeleine		p/c du 01/10/1990	M.F.B.

../..

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enrégistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 22 Mars 1994

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique et des Réformes Administratives,

Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.

Jean Prosper KOYO.-

AMPLIATIONS :

JORC.	1
DGFP/DGCA.	2
DGFP/B.STAT.	2
DGB/DGCF.	4
INTERESSES	11
SGG/BC.	3
MTSL.	1
DGSP.	1
MINI. PLAN	1
C.S.C.	1
ONEMO	1
MCPME.	1
MFB.	1
DGT	1
PREFECTURE POOL	1
DOSSIERS	20.-